



Abidjan, le 04 OCT 2017

N° 2403/PDT

Le Président

**PROCEDURE
POUR LES DEMANDES DE VISAS**

Les joueurs invités hors du pays pour des essais doivent suivre la procédure suivante :

Pièces à fournir

- 1) Copie de la Licence de joueur de la saison sportive précédente ;
- 2) Copie de la Licence de joueur en cours de validité ;
- 3) Copie du passeport de voyage du joueur ;
- 4) Lettre d'invitation originale, envoyée par courrier express, depuis le club qui invite, à la Fédération Ivoirienne de Football ;
- 5) Autorisation de sortie du Président du club actuel du joueur ;
- 6) Engagement au retour du joueur après son stage ;
- 7) Autorisation parentale signée des deux parents, si le joueur est mineur ;
- 8) Lettre de demande d'autorisation de sortie adressée à la FIF par le club ivoirien ;
- 9) S'acquitter de la somme de cinquante mille francs (50.000 F.CFA) à payer à la banque UBA.

Fait à Abidjan, le 04 octobre 2017



Augustin Sidy DIALLO